

nité et à la pension prévues par la loi (alors que le conjoint d'une employée accidentée n'a droit à la pension que s'il est invalide).

Bien que l'apport de la femme au travail sur le plan économique soit généralement reconnu, le principe du salaire égal à travail égal n'est pas encore respecté partout. Dans nombre d'emplois et d'occupations, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes accomplissant un travail semblable ou de valeur égale au leur. Cette situation s'améliore cependant, grâce à l'adoption de certaines lois. En juillet 1977, le gouvernement canadien devenait l'un des premiers gouvernements du monde à adopter une loi exigeant que le même salaire soit versé aux hommes et aux femmes du secteur public fédéral effectuant un travail de valeur égale. Il s'agit de la mesure législative la plus rigoureuse dans ce domaine. Toutes les provinces et administrations territoriales ont adopté une loi interdisant spécifiquement la discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne la rémunération de travaux analogues ou comparables exécutés dans le même établissement.

En outre, les dix provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral ont tous adopté une loi interdisant la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi et de conditions d'emploi. Compte tenu du fait

que les femmes poursuivant des études supérieures et se trouvant sur le marché du travail sont de plus en plus nombreuses, et de l'affaiblissement de la notion populaire voulant que certains emplois, de par leur nature, conviennent exclusivement aux femmes et d'autres aux hommes, ce genre de mesures législatives ne manque pas de modifier «le profil de l'emploi» de la population active féminine. En 1978, les femmes représentaient 76,9 p. cent des employés de bureau, 53,8 p. cent des personnes employées dans les occupations de service\* et la majorité des enseignants aux niveaux élémentaire et secondaire.

L'un des principaux problèmes auxquels font face les mères au travail a trait à la garde de leurs enfants. Aussi, depuis quelques années, la question des garderies soulève-t-elle un intérêt grandissant. D'une part, le besoin de garderies se fait de plus en plus aigu (dans la majorité des cas, les mères travaillent pour des raisons d'ordre financier) et, d'autre part, les nombreuses recherches effectuées à ce sujet révèlent que des programmes préscolaires bien conçus non seulement ne nuisent pas à l'enfant, mais souvent favorisent son épanouissement. Pour ce qui est de l'aide domestique au Canada, comme dans la plupart des pays industrialisés, il est très difficile

\*Gens de maison, serveuses de cafés, restaurants, etc.